



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

**Séance du Jeudi 2 novembre 2017
à 20 h 30**

Sous la présidence de Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint au Maire de la Commune.

La convocation du 24 octobre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Indemnité de Conseil allouée au Comptable – exercice 2017
2. Demande d'adhésion au SDANC
3. Vente d'un UNIMOG
4. Schéma de distribution d'eau potable
5. Admissions en non-valeur Budget Eau Assainissement 2017
6. Décision modificative Budget Eau Assainissement 2017
7. Remise en état Sentier Découverte des Huttes
8. Attribution de deux parcelles de terrain au Lotissement de la Xavée
9. Décision modificative Budget Lotissement de la Xavée 2017
10. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
11. Modification du tableau des effectifs
12. Décision modificative Budget Commune 2017
13. Demande de subvention
14. Travaux d'aménagement Agence Postale Communale

Sont présents : COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, GUYOT Régine, JACOB Christophe, LAZZATI Bernard, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth, THOMAS Frédéric.

Sont excusés : DELANZY Jessica, KIEFFER RYS Marion, MARTINACHE Guy.

Sont absents : BERGER Michaël, DIETSCH David, GOUEREC Neriman, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations : CUNY Cyril (à COLLIN Stéphane), JACOB Marc (à PERRIN Eric), LEMARQUIS Maurice (à MARTINACHE Guy), PERRIN Christine (à ROUSSEL Elisabeth).

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 11 – le quorum n'est pas atteint

Procurations : 04

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée au lundi 13 novembre 2017.



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

**Séance du Lundi 13 novembre 2017
à 20 h 30**

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 03 novembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Indemnité de Conseil allouée au Comptable – exercice 2017
2. Demande d'adhésion au SDANC
3. Vente d'un UNIMOG
4. Schéma de distribution d'eau potable
5. Admissions en non-valeur Budget Eau Assainissement 2017
6. Décision modificative Budget Eau Assainissement 2017
7. Remise en état Sentier Découverte des Huttes
8. Attribution de deux parcelles de terrain au Lotissement de la Xavée
9. Décision modificative Budget Lotissement de la Xavée 2017
10. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet
11. Modification du tableau des effectifs
12. Décision modificative Budget Commune 2017
13. Demande de subvention
14. Travaux d'aménagement Agence Postale Communale

Monsieur Maurice LEMARQUIS est élu secrétaire de séance.

Sont présents : Mrs COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DEGANDT Jacques, Mme GUYOT Régine, Mrs JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, Mmes MOUROT Corinne, PERRIN Christine, Mrs PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, Mme ROUSSEL Elisabeth, Mr THOMAS Frédéric.

Sont excusées : Mmes DELANZY Jessica, GOUEREC Neriman.

Sont absents : Mrs BERGER Michaël, DIETSCH David, Mme KIEFFER-RYS Marion, Mrs MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procuration : Mme DAESCHLER Laetitia (à Mr MARTINACHE Guy).

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15 – le quorum est atteint
Procuration : 01
Nombre de votants : 16

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur Philippe PETITGENET remercie le Conseil Municipal, le personnel communal et la Presse pour leur soutien lors du décès de sa maman.

n° 20171113-100 Finances locales – Divers (7.10)
Indemnité de Conseil alloué au Comptable – exercice 2017

Monsieur le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017 proposé par Monsieur le Comptable, soit :

- Indemnité de conseil : 702.77 € (100 %), l'assemblée délibérante devant décider du taux qu'elle souhaite appliquer
- Indemnité de confection de budgets : 45.73 €
- Total brut : 748.50 €
- Total net : 682.95 € (CSG, RDS, Solidarité déduits)

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisant les attributions de l'indemnité de conseil aux Receveurs des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après présentation des états liquidatifs des indemnités de conseil et de confection des budgets auxquelles Monsieur le Comptable, peut prétendre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer à Monsieur le Comptable, l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'année 2017, s'élevant à 748.50 € (dont 58.07 € de CSG-RDS et 7.48 € de Solidarité).

n° 20171113-101 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
Demande d'adhésion au SDANC

Monsieur LAZZATI, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

la demande d'adhésion présentée par la Commune de Saint-Dié-des-Vosges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce POUR** l'adhésion de la collectivité précitée.

n° 20171102-102 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Vente d'un UNIMOG

Faisant suite à la mise en vente d'un UNIMOG de la Commune, immatriculé 877 NN 88, par l'intermédiaire de Vologne Infos et du Bon Coin, grâce à Mrs BERGER Michaël, Délégué, et LEMARQUIS Maurice, Adjoint, Monsieur le Maire rend compte de la réception de 3 offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de retenir l'offre d'achat présentée par Monsieur MAKSIMOVIC pour un montant de 7 551 €,
- **Dit** que ce dernier aura la jouissance de ce véhicule dès réception du paiement de la vente,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tous les documents y afférents.

n° 20171113-103 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Schéma de distribution d'eau potable

Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2017, impose aux communes de réaliser un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement, un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution et que, conformément à l'article L. 2224-7-1, le schéma de distribution d'eau potable devait être réalisé avant le 31 décembre 2013. Il précise également que ce document doit être présenté lors de toute demande de subvention.

Aussi, il propose de réaliser ce schéma de distribution d'eau potable et présente deux devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de réaliser en 2017, le schéma de distribution d'eau potable de la Commune,
- **Retient** le devis d'un montant de 9 000 € HT, soit 10 800 € TTC, présenté par la Société EAU88 de Saint-Dié-Des-Vosges,
- **Sollicite** une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour aider au financement de ce schéma,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou à Monsieur LAZZATI, Adjoint, pour signer la proposition financière relative à ce schéma de distribution d'eau potable dès l'aval de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'attribution d'une subvention,
- **Décide** d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget eau et assainissement et vote la décision modificative suivante :

Budget eau et assainissement 2017 :

Opération n° 130 « Renouvellement prise en charge »

- Article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » - 10 800 €
- Art. 2031 « Frais d'études » + 10 800 €

n° 20171113-104 Finances locales – Divers (7.10)

Admissions en non-valeur Budget Eau Assainissement 2017

Il est demandé, par le Comptable, l'admission en non-valeurs de différentes pièces dans le Budget Eau Assainissement 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :
 - ✓ 8 812.08 € (2000 - 2001)
 - ✓ 48.66 € (2001)
 - ✓ 346 € (2008 - 2009)
 - ✓ 18 € (2009)
 - ✓ 0.63 € (2010 – reste inférieur au seuil de poursuite)

- **Dit** que le montant total s'élève à 9 225.37 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du Budget Eau et Assainissement 2017.

n° 20171113-105 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Décision modificative Budget Eau Assainissement 2017

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, fait part au Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie relative au non-paiement de factures d'eau d'un montant total de 909.70 € (2015 et 2016) pour erreur sur l'orthographe du nom de la personne.

Il convient d'inscrire la somme manquant de 100 € à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin de pouvoir poursuivre le recouvrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier le Budget Eau Assainissement 2017 ainsi :
 - article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : + 100 €
 - article 6541 « Créances admises en non-valeur » : - 100 €

n° 20171113-106 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Remise en état Sentier Découverte des Huttes

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la proposition faite par la Maison Familiale Rurale de Aillevillers (Haute-Saône), qui, dans le cadre des travaux pratiques organisés pour les élèves de 3^e, pourrait nettoyer et remettre en état le sentier découverte des Huttes. Ce sentier n'est plus entretenu et plus très accessible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** cette proposition et l'intervention de la MFR de AILLEVILLERS pour un montant de 994.66 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 61524 « Bois et Forêts » du Budget Primitif 2017 de la Forêt.

n° 20171113-107 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)

Attribution de deux parcelles de terrain au Lotissement de la Xavée

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 11 Octobre 2016 fixant le prix des trois dernières parcelles du lotissement La Xavée à 1 euro TTC le m² et fait part de l'attribution, lors de la réunion Maires et Adjointes du 21 Septembre 2017, de deux parcelles à deux familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Prend acte** de l'attribution de deux parcelles de terrain au Lotissement de la Xavée :
 - Lot n° 4 parcelle A n° 1916 d'une surface de 921 m² pour un montant de 921 euros à Monsieur TRIGNAU et Madame PEUREUX,
 - Lot n° 5 parcelle A n° 1917 d'une surface de 1 484 m² pour un montant de 1 484 euros à Monsieur PARISSE,
- **Précise** que devra figurer, dans l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 1917, le passage d'une canalisation d'eau pluviale provenant des parcelles voisines cadastrées section A n° 1436 et 1874,
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tous les documents afférents à ces ventes.

n° 20171113-108 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Décision modificative Budget Lotissement de la Xavée 2017

A la demande de la Trésorerie, une partie d'un titre de recettes de 2013 doit être annulée.

Lors de la vente d'une parcelle de terrain à La Xavée, un titre de 30 730.00 € a été établi, incluant les frais d'acte notarié qui ne devaient pas être comptabilisés puisque l'acquéreur les a versés directement au Notaire.

Il faut donc établir un mandat de 700.73 € à l'article 673.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier le Budget Lotissement La Xavée 2017 ainsi :
 - article 605 « Achats de matériel, équipements et travaux » : - 700.73 €
 - article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : + 700.73 €

n° 20171113-109 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)

Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'ouvrir une agence postale communale en Mairie. Celle-ci ouvrira le 9 Janvier 2018.

Un ou plusieurs agents doivent être mis à disposition de ce nouveau service dès le 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- **Autorise** Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent, à raison de 20 heures par semaine (temps annualisé), pour pallier à l'accroissement temporaire d'activité liée à l'ouverture de l'agence postale communale.

n° 20171113-110 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)

Modification du tableau des effectifs

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Granges-Aumontzey,

Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 14 janvier 2016 et du 2 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la CAP du 28 Juin 2017,
Vu les avancements de grade proposés,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- la transformation, d'une part,
 - D'un poste d'adjoint technique territorial titulaire en un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire à temps incomplet, soit une durée hebdomadaire de service de 30/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2017
 - De 4 postes d'adjoint technique territorial titulaire en 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2017
 - De 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire en 2 postes de d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2017
 - D'un poste d'adjoint territorial d'animation titulaire en un poste de d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2017
 - De 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire en 2 postes de d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2017
 - D'un poste d'adjoint spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles titulaire en un poste d'adjoint spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles titulaire à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2017
- et
- la création, d'autre part,
 - D'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Le Conseil Municipal,

- Entendu le Maire,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Fait** siennes les propositions,
- **Dit** que les crédits correspondants seront rattachés au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés - du budget de l'exercice en cours,
- **Donne** pouvoir au Maire.

n° 20171113-111 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Décision modificative Budget Commune 2017

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que, faisant suite à la réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un bâtiment pour les services techniques, il est nécessaire de modifier le Budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier le Budget Commune 2017 ainsi :

Opération n° 265 « Bâtiment route de Bruyères »

– Article 2313 : - 5 000 €

- Article 1641 « Emprunts en euros » : + 5 000 €

n° 20171113-112 Finances locales – Subventions (7.5)

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la MFR de Saint-Dié sollicitant une subvention de l'ordre de 100 € dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés sur notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que cet établissement dépend de l'enseignement privé,

Par une abstention (Monsieur LEMARQUIS) et 15 voix contre,

- **Ne donne pas** suite à la demande de subvention sollicitée par la Maison familiale Rurale de Saint-Dié.

n° 20171113-113 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Travaux d'aménagement Agence Postale Communale

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'ouverture au 1^{er} Janvier 2018, d'une agence postale communale en mairie.

Les travaux d'aménagement de cette agence doivent être réalisés avant la fin de l'année.

Aussi, il convient d'inscrire la somme de 20 000 € à l'article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » du Budget Primitif 2017 de la Commune, et une somme de 20 000 € à l'article 1328 « Autres subventions d'équipement », La Poste dédommageant la Commune pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de modifier le Budget Commune 2017 ainsi :
 - Article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » : + 20 000 €
 - Article 1328 « Autres subventions d'équipement » : + 20 000 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité des membres votants.

n° 20171113-114 Autres domaines de compétences – Vœux et motions (9.4)

Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, ...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- **S'associe** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

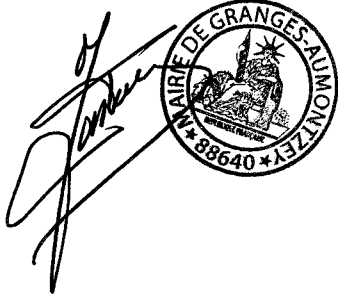
Informations

- Remerciements des parents de la Commune déléguée d'Aumontzey suite à la modification des horaires de ramassage scolaire pendant le temps méridien.
- Le Conseil Départemental a alloué une subvention de 35 000 € pour les travaux d'aménagement de la rue de la Vieille Passée.
- Une participation de 728 € est allouée par le Conseil Départemental, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour l'acquisition et la pose d'un radar pédagogique.
- Le rapport d'activité 2016 et le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets des ex communautés de communes Gérardmer Monts et Vallées, Terre de Granite et de la Haute Moselotte sont à disposition et à consulter en Mairie.
- Le recensement de la population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018. 6 agents recenseurs doivent être recrutés (il est nécessaire de posséder un téléphone mobile).
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public vont commencer, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges étant maître d'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 17 Novembre 2017 et transmis au contrôle de légalité le 17 Novembre 2017.